

branche de GOUFFIER

Mise à jour le vendredi 22 janvier 2016

Cette généalogie donne l'ascendance :

- de Marguerite, épouse de Jean d'Allonville [branche d'ALLONVILLE]

Renseignements envoyés par patrick.rousseau7@wanadoo.fr :

Lu dans le Dictionnaire Historique et Généalogique des familles du Poitou, par Henri, Paul et Joseph BEAUCHET- FILLEAU :

- Page 249-250, article GOUFFIER, il est fait mention d'un certain Regnault, écuyer, qui reçoit quittances du receveur de Châteauneuf de la somme de 14 livres pour composition de rachat. [Cabinet de d'Hozier 168, dossier 4281].

D'autre part, dans ce même dictionnaire, figure plusieurs Gouffier, sans filiation, dont la présence est fixée dans la Vicomté de Châteauneuf-en-Thimerais :

- Page 249 : Pierre GOUFFIER, écuyer, fils puîné de Geoffroy et de Blanche de SARGINES, épousa par contrat passé le scel de Châteauneuf, le lendemain de la fête de St-Marc l'Evangéliste 1316, Simone de MIREAULIEU, fille de feu Robert, écuyer, sgr dudit lieu, et de Sabienne du THAIL [Cabinet de d'Hozier, 168, dossier 4281]. En note marginale, d'Hozier dit que cet acte est absolument faux pour la filiation qui fait Pierre enfant de Geoffroy et de Blanche de Sargines ; mais l'alliance de Pierre avec Simone de Mireaulieu est vraie. Pierre donna une quittance, sous le scel de Poitiers, reconnaissant avoir reçu d'Aymonet GOUFFIER, et de Mahaut de TRÉNELON, femme dudit Aymonet, le paiement de la vente des manoirs, hébergements et fiefs de Bellefaye et du Hallier, fait par lui audit Aymonet. Quittance ratifiée par Simone de MIREAULIEU, femme dudit Pierre, le mercredi après la Toussaint 1332 [Id., id.]
- Page 249 : Robert GOUFFIER, écuyer, acquit le 12 octobre 1364, par acte passé sous la Vicomté de Châteauneuf en Thimerais des terres sises en la paroisse de Timet (il faut certainement lire Thimert), et fit encore une nouvelle acquisition de terres par acte passé en la Vicomté de Verneuil sous le scel de Châteauneuf en Thimerais en 1369.[Id., id.]
- Pages 249 et 250 : Jean GOUFFIER, écuyer, sieur de Mireaulieu, transporte à Regnault GOUFFIER, écuyer, les revenus qui lui appartiennent à cause de sa terre de Beaurouget de Sainte-Céronne, en l'évêché de Séez, tant à cause de feu Perrinet GOUFFIER, jadis son frère, que pour soi-même. Acte passé le 1er mars 1376 sous la Vicomté de Châteauneuf. [Cabinet de d'Hozier, 168, dossier 4281].
- Page 250 : Jean GOUFFIER, écuyer, reçut plusieurs déclarations en 1406 et 1411 sous le scel de la châtellenie de Châteauneuf. Il est décédé avant le 8 janvier 1416, comme on le voit par une transaction passée à cette date dans le bailliage de Chartres entre ses exécuteurs testamentaires et Catherine de CHARTRES, veuve de Guillaume ROGIER, écuyer, comme ayant la garde et bail de Lancelot GOUFFIER, écuyer, fils dudit feu Jean, et de feu Jeanne La Rogière (ROGIER), fille de ladite Catherine, et avec Olive LANGUEDOC, comme ayant cause de Simon GOUFFIER, écuyer, son fils.[Id., id.]
- Page 250 : Yvonnet GOUFFIER, écuyer, reçoit une reconnaissance de Guiot Paquet, qui lui doit 11 muids de grains pour la ferme d'une métairie sise à Banville par acte passé sous le scel de Chartres le 3 février 1417 [Cabinet de d'Hozier, 168, dossier 4281].

CLAUDE [cité par la Chesnaye-Desbois et Badier, 3ème édition, tome 11, 1867, article LANGUEDOUE], dont :

1. **Renaud**, qui suit,

[patrick.rousseau7@wanadoo.fr indique : *dans les documents que je possède et dans les ouvrages connus, il n'est pas fait état de ce Claude GOUFFIER*].

RENAUD, chevalier de l'ordre du roi,

X avec **Olive de LANGUEDOUE**, fille de Jean III, seigneur de Villeneuve Languedoue, et de Catherine Chenard (voir branche de LANGUEDOUE), dont :

1. **Marguerite**, dame de Réclainville, terre qu'elle porte en mariage avec 22 francs or à son mari,
X vers 1398 avec **Jean d'ALLONVILLE**, fils de Jehan I et de Jehanne Chenard [voir branche d'ALLONVILLE].